

## MA PRIME RENOV au 5 Octobre 2020

Divulgué ce lundi les barèmes de revenus de Ma Prime Rénov', ainsi que les montants de l'aide en 2021. Pour rappel, le montant dépendra de votre niveau de ressources, de la localisation de votre logement et de la nature des travaux engagés.

Le ministère de la Transition écologique a enfin dévoilé les contours de Ma Prime Rénov' qui sera désormais accessible à tous les ménages au 1er janvier 2021. Vous prévoyez d'engager des chantiers en cette fin d'année 2020 ? Pas de panique, **les travaux réalisés dès le 1er octobre seront éligibles !** Actée dans le cadre du budget 2020, Ma Prime Rénov' est une aide financière qui vient remplacer le crédit d'impôt transition énergétique. Concrètement, cette aide est **versée à la fin des travaux**. Il n'est plus nécessaire d'attendre le décalage d'un an

Le montant de votre aide dépendra à la fois de **la nature du chantier engagé, de la localisation de votre résidence principale** - seul logement à pouvoir bénéficier de Ma Prime Rénov' - et de **votre niveau de revenus**. Au total, **quatre catégories de revenus ont été créées** : Ma Prime Rénov' Bleu, Jaune, Violet et Rose.

### Plafond de ressources hors Île-de-France

Composition du foyer	Bleu	Jaune	Violet	Rose
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	> 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	> 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	> 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	> 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	4 412€	5 651 €	8 744 €	8 744 €

<b>PRIME RENOV pour les fenêtres</b>			
PROFIL ELIGIBLE	PRIME RENOV	CEE*	CUMUL
<b>BLEU</b>	100€ / fenêtre	79€ / fenêtre	179€ / fenêtre
<b>JAUNE</b>	80€ / fenêtre	39€ / fenêtre	119€ / fenêtre
<b>VIOLET</b>	40€ / fenêtre	39€ / fenêtre	79€ / fenêtre
<b>ROSE</b>	0€ / fenêtre	39€ / fenêtre	39€ / fenêtre

\*les montants des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier

## le simulateur de Ma Prime Rénov' pour 2021 ?

Pour faire une simulation de votre aide, rendez-vous sur le site dédié : « <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaid> ». Pensez à vous munir de votre dernier avis d'impôt sur le revenu, pour être en mesure de communiquer votre revenu fiscal de référence.

## Comment faire une demande de Ma Prime Rénov' ?

Pour faire une demande de Ma Prime Rénov', vous devez vous rendre sur le site [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr). Pensez dans un premier temps à demander un devis des travaux au professionnel (celui-ci doit impérativement être certifié RGE, reconnu garant de l'environnement), puis créez un compte et déposez votre demande sur le site du gouvernement. **"Le dépôt de la demande de prime en ligne doit impérativement être fait avant le démarrage des travaux"**.

Les délais d'instruction sont de 15 jours pour une demande de prime, une demande d'avance, une demande de solde", L'Anah vous confirmera ensuite l'attribution de votre prime, mais attention le versement n'est pas immédiat. Vous devez impérativement récupérer les factures pour faire la demande de paiement de Ma Prime Rénov'.

# Les propriétaires aux profils éligibles à MaPrimeRénov' bleu

En fonction des niveaux de revenus, vous retrouverez dans les tableaux les aides auxquelles vous aurez droit. Pour l'installation d'une chaudière à granulés, l'aide forfaitaire MaPrimeRénov' atteindra, par exemple, 10.000 euros, auxquels pourront s'ajouter 4.364 euros de CEE. Notez que l'aide MaPrimeRénov' + CEE sera toutefois écartelée pour ne dépasser 90% du montant du total des travaux. En revanche, selon votre département ou votre commune, il vous sera tout à fait possible de solliciter des aides locales qui pourront vous permettre d'atteindre un reste à charge zéro.

Notez également que si vos travaux de rénovation permettent de sortir votre logement du statut de passoires thermiques (étiquettes énergétiques F et G), vous bénéficiez d'un bonus supplémentaire de 1.500 euros sur le barème de MaPrimeRénov' indiqué ci-dessous. Idem si votre rénovation permet à votre logement d'atteindre la classe énergétique A ou B.

La réalisation d'un audit énergétique sur votre habitat vous donnera aussi droit à une prime de 500 euros. Dans le cadre d'une rénovation globale, où vos travaux doivent vous permettre d'atteindre au moins 55 % de gain énergétique par rapport à la situation initiale, les profils bleus ne bénéficient toutefois pas de MaPrimeRénov', mais d'une autre aide taillée sur mesure pour les ménages modestes : le programme Habiter Mieux Sérénité. Pour plus de détail, reportez-vous au [site de l'Agence nationale de l'Habitat](#) (Anah) qui distribue cette offre

## MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	8 364 €
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	4 275 €
	Poêles à granulés	3 000 €	873 €	3 873 €
	Poêles à bûches	2 500 €	873 €	3 373 €
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	2 509 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 1 200 €	764 €	jusqu'à 1 964 €
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	1 368 €
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €
	Pompes à chaleur air-air	-	900 €	900 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	110 €/ équipement
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €
Ventilation mécanique simple flux		-	342 €	342 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/ équipement	79 €/ équipement	179 €/ équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m <sup>2</sup>	37 €/m <sup>2</sup>	112 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup> **	21 €/m <sup>2</sup>	96 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	37 €/m <sup>2</sup>	62 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>	47 €/m <sup>2</sup>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	5 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>

\* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement  
\*\* 100 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021

# Les propriétaires aux profils éligibles à MaPrimeRénov' jaune

Les profils "jaune" disposent de niveaux de revenus légèrement supérieurs aux très modestes. Pour une famille de trois personnes, les profils "jaune" correspondent ainsi aux ménages dont les ressources ne dépassent pas 33.547 euros annuels hors Ile-de-France et 44.188 euros en Ile-de-France. Pour découvrir si vous appartenez à cette catégorie, il vous suffit là encore de comparer votre revenus fiscal de référence (communiqué sur votre dernier avis d'imposition) avec le barème ci-dessous.

Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous les aides auxquelles vous aurez droit avec de tels niveaux de revenus. Pour l'installation d'une pompe à chaleur, l'aide forfaitaire MaPrimeRénov' atteindra par exemple 8.000 euros, auxquels pourront s'ajouter 4.364 euros de CEE. Notez que l'aide MaPrimeRénov' + CEE sera là encore écartonnée pour ne dépasser 75% du montant du total des travaux. Mais ces primes sont là aussi cumulables avec les aides locales pour améliorer votre reste à charges.

Comme pour les profils bleus, vous bénéficiez ici d'un bonus de 1.500 euros sur le barème de MaPrimeRénov', dès lors que vos travaux de rénovation permettent de sortir de votre logement du statut de passoires thermiques (étiquettes énergétiques F et G) ou d'atteindre la classe énergétique A ou B.

La réalisation d'un audit énergétique sur votre habitat vous donnera aussi droit à une prime de 400 euros. Dans le cadre d'une rénovation globale, où vos travaux doivent vous permettre d'atteindre au moins 55 % de gain énergétique par rapport à la situation initiale, les profils jaunes ne bénéficient toutefois pas de MaPrimeRénov', mais d'une autre aide taillée sur mesure pour les ménages modestes : le programme Habiter Mieux Sérénité, distribué par l'Anah.

## MaPrimeRénov' Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	1 564 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €
Ventilation mécanique simple flux		-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	78 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m <sup>2</sup> **	11 €/m <sup>2</sup>	71 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>	42 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	38 €/m <sup>2</sup>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	23 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m <sup>2</sup>	22 €/m <sup>2</sup>

\* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement  
 \*\*100 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021

# Les propriétaires aux profils éligibles à MaPrimeRénov' violet

Pour une famille de quatre personnes, les profils "violet" correspondent aux ménages dont les ressources ne dépassent pas 60.336 euros annuels hors Ile-de-France et 79.041 euros en Ile-de-France. Pour découvrir si vous appartenez à cette catégorie de propriétaire, il vous suffit de comparer votre revenu fiscal de référence (retrouvez le sur votre avis d'imposition) avec le barème ci-dessous.

Le tableau suivant indique les aides auxquelles vous aurez droit, grâce à ces niveaux de revenus. Pour une isolation de vos murs par l'extérieur, MaPrimeRénov' atteindra 40 euros par mètres carrés isolés, auxquels pourront s'ajouter 18 euros par mètre carré de CEE. Notez que l'aide MaPrimeRénov' + CEE sera toutefois écartée pour ne dépasser 60% du montant du total des travaux. Mais ces primes sont là encore cumulables avec les aides locales pour améliorer votre reste à charge. A noter que contrairement aux profils "bleu" et "jaune", les profils "violet" ne bénéficieront de MaPrimeRénov' sur l'installation de chaudières à gaz haute performance..

Vous bénéficiez ici d'un bonus de 1.000 euros sur le barème de MaPrimeRénov' dès lors que vos travaux de rénovation permettent de sortir de votre logement du statut de passoires thermiques (étiquettes énergétiques F et G) ou d'atteindre la classe énergétique A ou B.

Si vous réalisez un audit énergétique, une prime supplémentaire de 300 euros vous sera accordée. Sachez enfin que si entreprenez une rénovation globale, c'est-à-dire si vos travaux permettent d'atteindre au moins 55 % de gain énergétique par rapport à la situation initiale, le forfait de MaPrimeRénov' sera porté à 7.000 euros, auxquels pourront s'ajouter 7.000 euros de primes aux CEE. De la même manière que dans une rénovation simple, les montants seront écartés pour ne pas dépasser 60% du coût des travaux.

## MaPrimeRénov' Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE	
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €	
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €	
	Audit énergétique	300 €	-	300 €	
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €	
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €	
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €	
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €	
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €	
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €	
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €	
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €	
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	1 145 €	
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €	
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €	
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €	
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €	
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €	
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €	
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement	
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	2 220 €
		Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	79 €/équipement	
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	58 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	51 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	33 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	26 €/m <sup>2</sup>	
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	

\* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

\*\* Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

# Les propriétaires aux profils éligibles à MaPrimeRénov' rose

Cette dernière catégorie regroupe les ménages les plus aisés. Pour une famille de quatre personnes, les profils "rose" correspondent aux ménages dont les ressources dépassent 60.336 euros annuels hors Ile-de-France et 79.041 euros en Ile-de-France. Pour découvrir si vous êtes un profil "rose", il suffit de comparer votre revenu fiscal de référence avec le barème ci-dessous.

Pour ces niveaux de revenus, l'éligibilité à MaPrimeRénov' demeure limitée à seulement quatre types d'isolation (murs extérieurs et intérieurs, toitures terrasses, rampants de toiture et plafonds de combles). En revanche, ces ménages resteront éligibles aux CEE pour la plupart des autres travaux de rénovation. Ainsi, pour l'isolation des murs par l'intérieur, la prime atteint 7 euros par mètre carré isolé, auxquels pourront s'ajouter 18 euros par mètre carré de CEE. Pour l'installation d'un chauffage solaire, seul le CEE sera versé, pour un montant de 2.727 euros. Notez que l'aide MaPrimeRénov' + CEE sera toutefois écartée pour ne dépasser 40% du montant du total des travaux. Mais ces primes sont là encore cumulables avec les aides locales pour améliorer votre reste à charge.

Vous bénéficiez ici d'un bonus supplémentaire de 500 euros sur le barème de MaPrimeRénov' dès lors que vos travaux de rénovation permettent de sortir de votre logement du statut de passoires thermiques (étiquettes énergétiques F et G) ou d'atteindre la classe énergétique A ou B.

Vous n'avez pas d'aide spécifique pour la réalisation d'un audit énergétique. En outre, si vous vous lancez dans une rénovation globale, c'est-à-dire si vos travaux permettent d'atteindre au moins 55 % de gain énergétique par rapport à la situation initiale, le montant de MaPrimeRénov' atteindra 3.500 euros, auxquels pourront s'ajouter quelque 7.000 euros de primes CEE. Là encore, ces montants seront écartés de manière à ne pas dépasser 40% du coût total de vos travaux.

## MaPrimeRénov' Rose : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

	Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	33 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	26 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	25 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

\* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

\*\* Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

# Quelles aides pour les copropriétés ?

Pour faciliter l'accès à la prime, le gouvernement a simplifié sa distribution au sein des copropriétés. Désormais, ce ne sera plus à chaque copropriétaire d'en faire la demande, mais au syndic, gestionnaire de l'immeuble pour le compte de l'ensemble de l'immeuble.

Pour être éligibles à MaPrimeRénov', les travaux sur les parties communes doivent garantir une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété (35 % minimum de gain énergétique après travaux). En outre, votre copropriété doit être composée d'au moins 75% de lots d'habitation principale.

Dès lors qu'elle entreprend des travaux éligibles (changement de chaudières, ravalement de façade avec isolation des murs...), la copropriété pourra obtenir une prime égale à 25% du montant des travaux dans le limite d'un plafond de travaux de 15.000 euros par logement. Soit une enveloppe maximale de 3.750 euros par logement pour MaPrimeRénov' en copropriété. La prime globale sera directement déduite du coût des travaux, puis le syndic répartira le reste à charge aux différents copropriétaires en prenant en compte leurs différentes quotes-parts. Les critères de revenus n'entreront donc pas en compte dans le calcul.